



« Règlement particulier »



20^{ème} édition nationale de doubles du « GRAND PRIX DE GENAS »

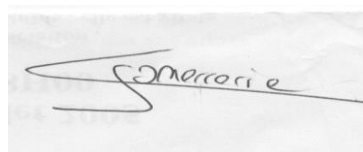
Les 11 & 12 Mai 2019

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 25 avril 2019. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Le Juge-Arbitre principal sera : M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38) et son adjoint sera Leurs décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
5. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 11 Mai 2019 et les doubles mixtes le dimanche 12 Mai 2019 dans les séries « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec les Juges arbitres, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
6. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH / rang national et non de leurs classements.
7. Un minimum de 6 à 7 tableaux par discipline sera créé afin de garantir un niveau cohérent dans chaque tableau.
8. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 18 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire. (3 feuilles d'inscriptions par clubs au maximum)
9. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL 3 »
10. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
11. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
12. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par les Juges arbitres.

13. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
14. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges arbitres. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
15. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
16. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges arbitres et à la table de marque.
17. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match. Le coaching sera interdit entre les échanges. Merci de bien respecter cette indication sous peine d'avertissement et de sanction.
19. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
20. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 23 avril 2019. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 25 avril 2019.
21. Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
22. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, son(sa) partenaire se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un(e) nouveau(elle) partenaire ou de sa non-participation. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
23. Le club de l'ESGABAD décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
24. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
25. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier

Le Juge arbitre principal : Julien LAMERCERIE

Fait à Vienne le 19 Juin 2018

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to read 'J. Lamercerie'.